

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 octobre 2017 à 18 h 00**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de **Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs et Mesdames Jean-Yves CAULLET, Camille BOERIO, Isabelle HOUE HUBERDEAU, Claude LABOUREAU, Gérard GUYARD, Françoise WICKER, Bernard DESCHAMPS, Françoise BAUDOT, Françoise VERMILLARD, Alain COMMARET, Nicole LHERNAULT, Alain GUITTET, Anne-Marie THOMASSIN, Cécile VIOLLET, Brice BESNARD, Isabelle MARIANI, Sonia PATOURET, François Xavier NAULOT, Patrick LEBLANC, Aurélie BONIN et Sylvain HUBERDEAU

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Gérard DELORME donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET
Madame Agnès JOREAU donne pouvoir à Madame Anne-Marie THOMASSIN
Madame Jamilah HABSAOUI donne pouvoir à Madame Françoise BAUDOT
Monsieur Farid AIT KICHA donne pouvoir à Monsieur Bernard DESCHAMPS
Madame Alice GUNDUZ donne pouvoir à Madame Isabelle MARIANI
Monsieur Rachid EDDAHBI donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absent(es) excusé(es) : Monsieur Gérard DEMARTINI

Absent(es) non excusé(es) : Monsieur Florian LE MOING

Secrétaire de séance : Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU

Convocation du 13 octobre 2017 adressée le même jour à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir énuméré les pouvoirs donnés, le Maire indique qu'il s'exprimera en fin de séance sur les nouvelles modalités d'accueil de l'agence CPAM d'Avallon.

1. Elections partielles sénatoriales du 17 décembre 2017 - désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le conseil municipal procède à la désignation de ses délégués et suppléants en vue de l'élection partielle d'un sénateur le 17 décembre prochain, comme suit :

Pour la liste Citoyens solidaires pour Avallon, sont élus **délégués** : JY CAULLET, A. JOREAU, C. BOERIO, I. HOUÉ HUBERDEAU, G. DELORME, J. HABSAOUI, C. LABOUREAU, F. WICKER, G. GUYARD, F. BAUDOT, A. GUITTET, F. VERMILLARD, B. DESCHAMPS et **suppléants** : N. LHERNAULT, B. BESNARD, AM THOMASSIN et A. COMMARET.

Pour la liste Ensemble pour Avallon, sont élus **délégués** : FX NAULOT, A. BONIN et **suppléant** : P. LEBLANC

Le procès-verbal a été dressé et clos à 18 heures 37 minutes.

2. travaux de réhabilitation de l'usine d'eau potable de Blannay – modalités de l'attribution de la subvention de l'agence de l'eau seine Normandie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à la société Véolia Eau - CGE, titulaire du contrat de délégation de service de l'eau, la réalisation de tous les investissements de réhabilitation de l'usine d'eau potable de Blannay, et la charge de percevoir les aides de l'Agence de l'Eau, ce qui fera l'objet d'une convention financière tripartite.

3. Informations du Maire

Bien qu'il souhaite que soit maintenu le service public de la CPAM à Avallon, le Maire regrette d'avoir appris par la presse locale les nouvelles modalités d'accueil de l'agence d'Avallon impliquant un service communal, sans concertation avec la Ville, ni communication de la part de la CPAM, et demande à l'assemblée de le mandater pour faire part de ce mécontentement et solliciter l'établissement d'une convention de partenariat.

La séance est levée à 18 h 50.